

BEYREN-GANDREN LA VIE CHEZ NOUS

Lettre d'information de la commune de Beyren - les - Sierck - Juin 2021

LE MOT DU MAIRE

Voici un an, vous nous avez accordé votre confiance et je vous en remercie une nouvelle fois.

Nous avons dû faire face à une crise sanitaire inédite avec son lot d'épreuves. Je remercie nos employés et nos enseignantes qui ont œuvrés pour protéger au mieux nos enfants et maintenir leur éducation.

L'ensemble du Conseil Municipal s'est mobilisé pour entreprendre les actions pour lesquelles nous nous sommes engagés en début de mandat. Nous avons pris en main les dossiers dans un souci permanent de sécurité, de création et de maintien de notre qualité de vie avec les moyens qui sont ceux de notre commune.

Bien sûr l'heure n'était pas aux rassemblements, mais nous nous sommes efforcés de répondre aux attentes de chacun et notamment de pouvoir faire vacciner le plus rapidement possible notre population et en particulier nos ainés.

Nous poursuivrons nos actions pour un mieux vivre ensemble. Les élus se sont rendus fin avril dans toutes les rues de nos villages et nous orienterons nos actions en fonction des constats que nous avons pu faire. Notre ouvrier municipal ne peut pas tout faire. En tant qu'habitants nous avons des droits, mais nous avons aussi des devoirs, notamment en termes d'entretien devant nos habitations.

Il en est de même en matière de sécurité routière, que ce soit vitesse ou parking, si nous sommes respectueux nous nous en porterons tous mieux.

Notre vie de tous les jours au sein de la commune c'est l'affaire de tous. Nos associations sont depuis un an à l'arrêt. Le Conseil Municipal est à leur côté pour redémarrer au mieux et au plus vite afin de retrouver une vie sociale vivante et chaleureuse. N'oubliez pas que les associations n'existent que par leurs membres et les bénévoles. N'hésitez pas allez à leur rencontre, ils ont besoin de bonnes volontés, ils seront ravis de vous accueillir.

Agissez à nos côtés pour nos villages et soyez en fiers.

Prenez soin de vous et passez un très bel été.

Philippe GAILLOT Maire

ELECTIONS DES 20 ET 27 JUIN

UN SEUL BUREAU DE VOTE : LE FOYER LE CLOS

Les 20 et 27 juin prochain auront lieu les élections de nos représentants régionaux et départementaux. C'est le moment de choisir vos représentants qui agiront pour votre vie de tous les jours au sein du département et de la région Grand Est.

Les votes auront lieu au Foyer « Le Clos » au 1 Place du foyer, où toutes les mesures de sécurité sanitaire seront mises en œuvre, nous vous remercions par avance de suivre les consignes qui y seront communiquées.

Il n'y aura donc qu'un seul bureau de vote pour Beyren-Gandren, le foyer disposant d'un parking accessible à tous.

PANNEAUX DE SIGNALISATION

Au cours des derniers mois, un certain nombre de rues ont vu fleurir quelques nouveaux panneaux de signalisation et donc de nouvelles règles de circulation.

Depuis les travaux d'aménagements réalisés en collaboration avec la CCCE, la rue de Gandren dispose de deux ralentisseurs et d'une zone limitée à 30 km/h.

La rue des jardins est à sens unique dans le sens de la descente depuis la rue de Sierck vers la rue des romains.



Outre la zone 30 qui commence au niveau du pont, un stop a été installé à l'intersection de la rue des vergers et de la rue du moulin, ainsi qu'à l'intersection de la rue du Luxembourg et de la rue du moulin.

Nous espérons ainsi améliorer la sécurité des habitants tout en conservant une circulation fluide.





Suite aux modifications de circulation intervenues depuis les travaux d'aménagements de la rue de Gandren, nous avons également procéder à l'installation de panneaux indicateurs à l'entrée de la zone Foyer-Mairie-Ecole.

BIEN VIVRE ENSEMBLE



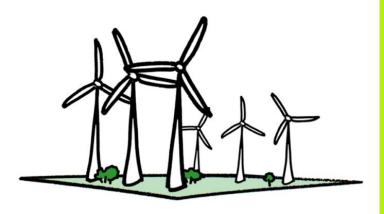
Les beaux jours sont là et nous donne à tous l'envie de profiter au maximum de son jardin. Cette envie tout à fait légitime doit être faite dans la joie et la bonne humeur tout en respectant ses voisins et quelques règles.

Que ce soit à l'occasion d'un repas sur votre terrasse ou d'une fête entre amis (dans le respect des règles sanitaires en vigueur, bien évidemment), le volume sonore de vos festivités doit baisser entre 22h et 7h. Et pour que tout le monde profite de cette belle saison, soyez courtois, prévenez vos voisins!

Les horaires autorisés pour vos divers travaux de bricolage sont les suivants :

- * Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- * Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- * Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h

Les petites végétations résultant de la taille de haies ou d'arbustes, ainsi que tous déchets dits ménagers (papiers, cartons, ...) ne peuvent être brûlés dans votre jardin, même avec un incinérateur de jardin. Ils doivent être emmenés à la déchetterie ou faire l'objet d'un compostage.





DIPLÔMÉS 2021

Les écoliers et étudiants ont été durement mis à l'épreuve avec la crise sanitaire, le Conseil Municipal souhaite mettre à l'honneur, au cours d'une cérémonie officielle, les personnes obtenant leurs diplômes cette année.

Aussi, si vous passez avec succès le baccalauréat, le BTS ou n'importe quel diplôme au cours de cette année, faites vous connaître en mairie afin que nous puissions honorer votre parcours.

EOLIEN

La mairie a été sollicitée par plusieurs entreprises en vue d'étudier la possibilité d'implanter des Éoliennes (3 à 5) sur notre commune.

Nous avons eu un premier contact avec EDPR France (EDP Renewable) et avec le groupe NTERVENT qui tous deux envisagent un éventuel potentiel dans la zone frontière Luxembourgeoise — Haute Kontz.

Il est prévu de rencontrer également des représentants d'ENGIE green.

Aucune décision n'a été prise. Il n'y a pour l'heure aucun projet de notre part.

Nous sommes à l'heure des énergies renouvelables et il faudra notamment des alternatives au nucléaire.

Nous souhaitons pouvoir prendre des positions éclairées et décider de manière informée que ce soit dans ce domaine de l'éolien comme dans d'autres.

TRI SELECTIF

La Communauté de Communes Cattenom et Environs a récemment revu et largement élargi la liste des matériaux à jeter dans la poubelle de tri sélectif. Elle vous a fait parvenir à ce sujet un « Memotri » pour vous aider dans le tri.

La nouvelle règle est simple : plastique, polystyrène, métal, carton, etc... TOUS les emballages se trient ! Même vos pots de yaourt et leurs opercules, ainsi que vos cartons de pizza. Nul besoin de les laver, il suffit de bien les vider et de les mettre dans le sac de tri.

Pour faciliter les opérations de tri, veuillez ne pas les imbriquer les emballages les uns dans les autres. Les boites en cartons doivent être aplaties et mise, si possible, dans des sacs de tri. A défaut, il suffit de les écraser et les attacher ensemble.

Pour ce qui est des encombrants (électroménager, mobilier, vélo,...) vous pouvez contacter la Communauté de Communes (Tél: 03 82 82 05 60) qui en partenariat avec la société « Valo », a mis en place un service gratuit de ramassage des encombrants à la demande et suivant un planning que vous pouvez retrouver sur le site de la CCCE (https://www.ccce.fr/collecte-des-objets-encombrants/).

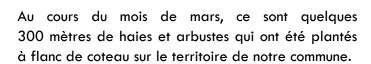
Au final, assez peu de déchets finiront dans la poubelle classique. Un vrai grand pas pour l'environnement!

PLANTATION DE HAIES



Dans le cadre de la commission Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la CCCE procède sur le territoire de la communauté de communes à la plantation de haies. Ceci a pour but de réduire le ruissellement des eaux pluviales et de limiter le risque d'inondations ou de glissements de terrains.

Ce projet de plantation, nommé « Haies en F'eau-lit » prévoit la plantation de 8 000 mètres de haies, arbustes et autres arbres fruitiers ou d'essence locale sur le territoire des communes de PUTTELANGE-LES-THIONVILLE, ROUSSY-LE-VILLAGE, CATTENOM, ENTRANGE, HETTANGE-GRANDE et bien-sûr BEYREN-LES-SIERCK.





TRAVAUX DANS LA COMMUNE



Depuis le début de notre mandat et dans le prolongement de ce qui avait été initié par le précédent conseil municipal, nous avons vu débuter, fin 2020, les travaux de couverture de l'Eglise de Beyren. Compte tenu des infiltrations d'eaux et de la fragilité des anciennes ardoises, celle-ci devait être remplacée. C'est maintenant chose faite.

Par ailleurs, l'ancien presbytère de Beyren qui avait été transformé en 4 appartements au cours des années 2000, avait besoin d'une petite remise à neuf, les années passant. Aussi, nous avons profité du départ de l'un des locataires pour redonner un coup de neuf à l'un de ces appartements. Avec l'aide du personnel communal, Jean SIVEC, Alain IMMER et Alain WALLERICH ont procédé à des travaux de rénovation et de nettoyage de celui-ci: ponçage et remise en peinture des huisseries et des murs, installation d'une cuisine, ...





D'autre part, lors du conseil municipal du 4 décembre 2020, il a été décidé de réhabiliter en appartement, fonction qu'elle occupait par le passé, l'ancienne mairie de Gandren. Les travaux, confiés à la société ECCO CONSTRUCTIONS, ont été réalisés au début de cette année 2021. Il s'agissait ici d'installer un chauffage approprié, de créer une cuisine, de rénover la salle de bains, ainsi que refaire sols, murs, évacuations et arrivées d'eau entre autres choses.



TRAVAUX DANS LA COMMUNE (SUITE)



Afin de faciliter la gestion des biens communaux, le conseil municipal a décidé de confier celle-ci au cabinet FONCIA SOLOGAT. Celui-ci s'occupe donc du suivi quotidien des locations et gère les entrées et sorties des locataires.

Les appartements sont d'ores et déjà loués, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux locataires.

Les travaux d'aménagements de la 1ère tranche du lotissement « Le Clos » aménagés par la SODEVAM sont terminés depuis mars. Un revêtement provisoire a été mis en place sur la chaussée en face de la mairie, dernièrement dénommée rue Roger LEICK qui dessert les 7 parcelles dont les travaux de construction pourraient démarrer dans les prochaines semaines.

Pour ce qui concerne la 2ème tranche, le permis d'aménager a été accordé le 12 mai 2021. Des fouilles archéologiques préventives, à réaliser par l'INRAP, sont nécessaires avant le démarrage des travaux. Les délais annoncés par la SODEVAM, proposés par l'INRAP ne sont pas avant octobre, avec un délai maximum de 3 mois supplémentaires pour la remise du dossier. Monsieur le Maire œuvre afin que ces délais puissent être raccourcis, notre économie a besoin de relance au plus vite.

Profitant des vacances scolaires d'hiver, nous avons également fait aménager en pavés l'accès au périscolaire par l'entreprise LEICK.



FÊTES DE PÂQUES



Les fêtes de Pâques sont l'occasion de renouer avec une tradition très ancienne: celle de remplacer durant quelques jours le son des cloches des Eglises, qui sont selon la coutume parties à Rome, par le son des crécelles.

Nous remercions Maëlys, Alice, Valentin, Rémi et Noé pour leur investissement!

ARBRES ET VOISINAGE

Les arbres et les plantations participent à la qualité de vie, chacun est libre de planter ce que bon lui semble sur sa propriété. Toutefois, il convient de respecter certaines règles telles que la taille des arbres et des haies, en hauteur comme en largeur, pour éviter qu'ils n'empiètent sur le terrain du voisin ou sur la voie communale (trottoir, route).

Quelques règles importantes:

- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.
- Afin de respecter les règles énoncées précédemment tout au long de la vie des plantations, le propriétaire est tenu d'élaguer les branches qui dépassent de la limite séparative. Il doit également élaguer dès que les plantations dépassent la hauteur réglementaire.
- En cas d'empiètement d'un arbre sur la propriété voisine, le propriétaire de celle-ci dispose du droit d'exiger que les branches soient coupées et a le droit de couper lui-même les racines jusqu'à la limite séparative.
- Les dégâts engendrés par un arbre sont à la charge de son propriétaire.

Retrouvez plus de détail sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614

DÉJECTIONS CANINES

Les propriétaires d'animaux domestiques doivent prendre les mesures appropriées pour éviter toute gêne ou danger sur le domaine public.

Pour ce faire, comme le prévoit le règlement sanitaire départemental, ils doivent ramasser les déjections et tenir leurs chiens en laisse.

A l'heure actuelle, on nous rapporte encore trop de faits de ce genre sur le territoire de la commune.

Pour le bien-être de tous, ramassez les crottes de vos chiens, cela sera plus agréable à vivre pour tout le monde!

REPAS DES ANCIENS

La crise sanitaire que nous subissons actuellement nous a obligé à suspendre bon nombre de nos activités habituelles, mais nous sommes sur la bonne voie pour en sortir et nous espérons pouvoir reprendre progressivement une vie « normale » dans les prochains mois.

Le repas des anciens, moment convivial et de partage avec les seniors de la commune, est habituellement planifié en début d'année. Compte tenu des restrictions actuelles et en gardant à l'esprit que rien n'est encore définitif, le conseil municipal a décidé de fixer la date du 28 novembre 2021 pour le tenue du traditionnel banquet au Restaurant CORDEL.

Nous espérons pouvoir vous retrouver tous en bonne santé, à cette occasion. Prenez soin de vous !

ANTENNE SFR

Dans le cadre de l'accord intervenu entre le Gouvernement et les opérateurs de téléphonie mobile en janvier 2018 et afin d'améliorer l'accès à la téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire, nous avons été contacté, début février, par la société CIRCET pour implanter une antenne SFR 4G sur le territoire de la commune.

Après discussions avec leurs services quant aux modalités pratiques et techniques de cette installation et surtout quant au choix de la zone d'implantation de l'antenne, le Maire va signer une convention visant à louer un terrain communal à SFR afin de permettre l'installation de cette antenne.

Cette antenne SFR sera donc implantée entre nos deux villages et permettra la disponibilité des réseaux des 4 opérateurs principaux de téléphonie mobile (Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR) sur le territoire de la Commune.

